

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN519

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard, rapporteur et M. Thiériot, rapporteur

ARTICLE 21

Aux alinéas 21 et 22, substituer aux mots :

« état d’alerte et de sécurité nationale »

les mots :

« état d’alerte de sécurité nationale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel